



CONSIGNES POUR ENTRER DANS L'ETABLISSEMENT

à partir du 16 décembre 2021



PRESENTATION D'UN PASS SANITAIRE

Attestation de vaccination complète,

Ou Test RT-PCR NEGATIF de moins de 48h

Ou Test antigénique NEGATIF de moins de 48h (*uniquement pour les RDV en consultations et imagerie*)

Ou Certificat de rétablissement de la COVID-19 de moins de 6 mois et de plus de 11 jours

ATTENTION : pour les patients hospitalisés programmés vaccinés un test RT-PCR de moins de 48h sera également demandé



ACCOMPAGNANT NON AUTORISÉ

*Sauf situations particulières (mineurs, personne à mobilité réduite, majeurs sous tutelles)
Pour la maternité : seul le co-parent est autorisé sur présentation d'un pass sanitaire de VACCINATION uniquement.*



VISITES AUTORISEES

UN seul visiteur par patient, par jour et pendant 1 heure de 16h à 18h

7 jours sur 7. Les enfants ne sont pas autorisés lors des visites.

AUCUNE visite pour des patients Covid + sauf dérogation

Pour la maternité : autorisation de visite uniquement pour le coparent et la fratrie (les enfants de 6 ans et plus devront être masqués).



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE



NETTOYAGE DES MAINS



DISTANCE A RESPECTER ENTRE 2 PERSONNES



PRIVILEGIEZ L'UTILISATION DES ESCALIERS